

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2012

**REPRÉSENTATION COMMUNALE DANS LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET
D'AGGLOMÉRATION - (N° 490)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Nieson

ARTICLE 5

Substituer aux alinéas 2 et 3 les six alinéas suivants :

« II.- Le II de l'article L. 5842-5 du code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

« 1° Le premier alinéa est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :

« II.- Pour l'application de l'article L. 5211-12 :

« 1° Le premier alinéa est remplacé par un alinéa ainsi rédigé : »

« 2° Il est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« 2° Le deuxième alinéa est remplacé par un alinéa ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.